



VILLAGES DE VACANCES ET MAISONS FAMILIALES DE VACANCES

DESRIPTIF DU PRODUIT - GRANDES CARACTÉRISTIQUES

Équipement touristique ouvert à tous les publics, sans condition spécifique. Le village de vacances ou la maison familiale de vacances est une structure qui regroupe :

➤ **Un hébergement** en pension complète, demi-pension et/ou location (gîtes, appartements). Les villages peuvent proposer une, deux ou trois formules.

- **La location** : indépendance maximale dans un logement entièrement équipé (kitchenette), avec possibilité de profiter de l'ensemble des services du village ;
- **La demi-pension** : un hébergement qui s'accompagne de deux repas (petit-déjeuner et en général le dîner) ;
- **La pension complète** : un hébergement et trois repas par jour. Le repas de midi peut être remplacé par un panier repas lorsque les clients partent à la journée.

➤ **Des activités et animations** :

- **Pour les adultes** : activités de détente, de découverte, sportives, culturelles (une participation financière peut être demandée pour certaines activités spécifiques)
- **Pour les enfants** : clubs organisés par tranches d'âge, inclus dans les tarifs et libres d'accès, encadrés par des animateurs qualifiés et compétents. A chaque village et chaque saison ses spécificités.
- **Installations de loisirs** : selon les destinations, les villages de vacances peuvent disposer, en leur sein de : piscine, tennis, salle de musculation, salle de gym, pas de tir à l'arc, terrain de pétanque...

- **Activités de loisirs** : elles sont très diverses selon les destinations et les périodes : randonnées, gym d'éveil, vannerie, randonnées accompagnées en journée et demi-journées, découverte de la région et visites, aquagym, jeux et tournois sportifs, activités manuelles et créatives, soirées animées : Fêtes, jeux, spectacles, soirées régionales et soirées dansantes

➤ **Une ouverture en toute saison**, pendant et hors vacances scolaires, pour des longs ou courts séjours

PUBLIC ACCUEILLI

Familles, individuels, groupes (sportifs, thématiques), séminaires, classes de découvertes pour quelques destinations

TARIFS

Pour l'ensemble des formules (pension, demi-pension et location), les villages et maisons familiales de vacances proposent toujours des équipements de loisirs et des animations enfants et adultes inclus dans les tarifs. Les prix par semaine sont très variables selon les destinations, et les équipements et animations proposés. Les réductions enfants sont variables selon l'âge et les destinations. La plupart des associations proposent des tarifs différents selon le quotient familiale.



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EN FRANCE

596 villages de vacances recensés dans 19 régions de France chez les membres de l'Unat (140 000 lits) dont **450** villages de vacances Loisirs de France (120 000 lits)

Contactez-nous pour recevoir la liste des villages de vacances Loisirs de France dans votre département :

Armelle Demeure - Unat

a.demeure@unat.asso.fr ou Tél. 01 47 83 50 12



Publications
"Guide des villages de vacances"

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

► **Durée de séjours** : Pendant les vacances scolaires, les villages de vacances proposent généralement des séjours à la semaine. Hors vacances scolaires, les villages de vacances proposent des séjours "à la carte", de durée variable. Tout est possible pour les groupes : le contenu des séjours s'adapte aux demandes des clients (durée de séjour, mise à disposition de salles, de matériel, excursions, activités sportives ou de découvertes...)

► **Rapport qualité prix très performant**, avec l'acceptation des chèques vacances, des bons vacances des Caisses d'allocations familiales et, chez certains organismes, des réductions selon le quotient familial

► **Type de construction** : Les villages de vacances peuvent présenter des bâtiments de différents types :

- des immeubles, qui proposent des appartements ou des chambres
- des gîtes dispersés, qui proposent des appartements

CLASSEMENT - DÉMARCHE QUALITÉ - AGRÉMENT

► **Classement du Ministère du tourisme pour les villages de vacances** : Arrêté du 8 décembre 1982 relatif aux normes et à la procédure de classement des villages de vacances (Confort ou Grand Confort)

► **Démarche de qualité des villages de vacances autour de la marque Loisirs de France**, attribuée par l'Unat.

► **Agrément** : Un décret du 25 avril 2002 englobe dorénavant les villages de vacances et maisons familiales de vacances sous le même agrément Tourisme Social. L'arrêté d'application est sorti en juillet 2003, l'agrément est en cours d'attribution.

PUBLICATIONS DISPONIBLES

- **Chaque association édite ses propres brochures** : brochure individuelle par saison, et brochure groupe par année, ainsi que des brochures thématiques (Thalasso, Rando...)
- **Guide des villages de vacances Loisirs de France** : guide national de présentation des 450 villages de vacances en France.

ASSOCIATIONS DE L'UNAT CONCERNÉES



Contact au siège de l'UNAT : Armelle Demeure - 8, rue César Franck
75015 Paris - Tél. 01 47 83 50 12 - a.demeure@unat.asso.fr
www.unat.asso.fr - www.loisirsdefrance.com